

0130053M
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN
74 RUE VERDILLON
13395 MARSEILLE CEDEX 10
Tel : 0491742930

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2020

Réuni le : 06/10/2020

Sous la présidence de : Laurent Lucchini

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ADF TECHNOLOGIES CONTRAT. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la passation du contrat avec la société ADF TECHNOLOGIES pour la maintenance du parc machines de l'atelier PLASTURGIE à compter du 01/01/2021.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Lucchini

Prénom : Laurent

Signé le: 08/10/2020 14:42:28

BIEN_20202021_12_0130053M_201019115040

0130178Y
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
RECTORAT ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
PLACE LUCIEN PAYE
13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés ADF TECHNOLOGIES CON

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN-0130053M

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 12

Année scolaire : 2020-2021

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Kamarudin
Prénom : Chantal
Signé le: 19/10/2020 11:50:40

Contrat de Maintenance
préventif du parc machines
de l'atelier Plasturgie du
lycée technologique
Jean PERRIN à MARSEILLE

PRÉVENIR [*prevnir*] v.tr. (lat. *praevenire*;v.1450,sens class.;1608).

Prévenir un malheur, un incident, etc. prendre des dispositions pour l'empêcher de se produire ♦ **préventif,ive** adj. (lat.*praeventus*;1820) se dit d'une chose destinée à empêcher un événement fâcheux de se produire

Larousse de la langue Française, éd. 2003

**Contrat de maintenance préventif du parc machines de l'atelier
Plasturgie du lycée technologique Jean PERRIN à MARSEILLE**

1. Définition du parc machines :

- 6 machines selon liste suivante :

<i>Atelier</i>	<i>Désignation</i>	<i>Atelier</i>	<i>Désignation</i>
Plasturgie	2 x Presse à injecter ARBURG	Plasturgie	1 x Presse à injecter BATTENFELD
Plasturgie	1 x Presse à injecter DK CODIM	Plasturgie	1 x Presse à injecter BILLION
Plasturgie	1 x Presse à injecter SANDRETTO 40T	Plasturgie	1 x Presse de compression PINETTE

2. Moyens humains et matériels de la prestation :

Ce type d'intervention est effectué par un ou des techniciens habilité et spécialisé, soit en vos ateliers, soit en nos ateliers (si nécessaire).

Le matériel utilisé est prévu à cet effet et est contrôlé périodiquement.

Le technicien utilisera l'ensemble de la documentation nécessaire à la maintenance du bien, ainsi que les pièces approvisionnées par l'acquéreur.

La documentation technique sera mise à disposition du technicien par l'acquéreur.

3. Définition de la prestation :

3.a Matériel de remplacement

Le matériel appelé communément « petites fournitures » telles que : visserie, quincaillerie diverse, filtres d'armoires, ampoules, etc... sera de notre fourniture.

Les huiles hydrauliques et lubrifiants seront de votre fourniture.

Après diagnostic et identification des organes défectueux réalisés par notre technicien au cours de la prestation de maintenance, le coût du matériel de remplacement et de la main d'œuvre fera l'objet d'un devis approuvé par vos soins avant toute intervention de réparation.

3.b Prestation de la maintenance préventive

La prestation de la maintenance préventive est décomposée comme suit :

- Arrêt des machines à la fin de l'année scolaire (fin Juin, début Juillet)
- Redémarrage de toutes les machines sous-contrat (fin Aout, début Septembre)
- Une autre visite courant de l'année scolaire (visite annuelle de conformité)
- Remise à niveaux des fluides, graissages, recherche de fuites
- Contrôles des systèmes de lubrification et d'arrosage

**Contrat de maintenance préventif du parc machines de l'atelier
Plasturgie du lycée technologique Jean PERRIN à MARSEILLE**

- Contrôles des différents organes de service (racleurs, soufflets, glissières, lardons, vis à billes, courroies, roulements, paliers)
- Remplacement systématique des filtres d'entrée d'air des armoires électrique et des ampoules des voyants défectueuses.
- Contrôles des différents organes électriques sur la machine et dans les armoires et coffrets électriques (règles, moteurs, relais, capteurs, codeurs, boutons, etc...)
- Contrôles et réglages des organes de sécurité (arrêts d'urgence, protecteurs, etc...)

- Visite périodique trimestrielle sur les presses à injecter suivant l'arrêté du 05/05/1993 ou arrêté du 24/06/1993 en auto certification par le personnel ADF

Nota : L'auto certification du personnel ADF concernant la visite périodique sur les presses à Injecter a été réalisée chez l'organisme de contrôle agréé DEKRA.

- Vérification de la validité de la conformité si elle a été déclarée par un organisme officiel (comparaison entre le certificat de conformité et les équipements présents sur la machine)

Après visite et intervention, il sera établi un rapport d'intervention mentionnant :

- Le détail des opérations effectuées
- Le détail des interventions curatives à effectuer
- Le devis de réparation éventuellement

4. Intervention hors prestation :

Les dépannages ou réparations, et plus généralement toutes interventions de maintenance curative, feront l'objet d'une proposition technique et commerciale faisant apparaître le délai d'intervention et le temps d'immobilisation machine.

Si notre proposition est acceptée, elle sera approuvée par les responsables désignés.

5. Délai et durée de la prestation :

1. Le présent contrat prend effet à la date de notification par le responsable du lycée Jean PERRIN à Marseille

2. Le contrat sera établi pour une période de un an renouvelable par tacite reconduction sans que sa durée totale puisse excéder 3 années, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, signifiée à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant la date d'expiration.

Le prix est ferme sans aucune clause de révision de prix pour la durée totale des 3 années.

La durée de la prestation annuelle est déclarée soldée à la dernière intervention

**Contrat de maintenance préventif du parc machines de l'atelier
Plasturgie du lycée technologique Jean PERRIN à MARSEILLE**

6. Garantie de la prestation :

Le matériel approvisionné par nos soins est soumis aux conditions de garantie du fournisseur.

La durée de garantie de notre prestation est de un an.

La garantie de notre prestation ne couvre pas :

- Les erreurs de manipulations
- Les phénomènes naturels
- Les coupures d'énergies, les surtensions, les surpressions
- Les vices cachés constructeurs ou autres intervenants
- Les non conformités du matériel approvisionné par vos soins

7. Montant de la prestation :

(Prestation telle que définie aux paragraphes 3.a et 3.b)

Montant total HT : 5 280,00 € HT

Montant TVA 20 % : 1 056,00 €

Montant total TTC : 6 336,00 € TTC

Ce montant tient compte de tous les frais inhérents à la prestation désignée.

8. Facturation :

Après la dernière intervention.

9. Règlement :

Conditions habituelles.

**Contrat de maintenance préventif du parc machines de l'atelier
Plasturgie du lycée technologique Jean PERRIN à MARSEILLE**

Le présent contrat est défini entre l'acquéreur :

Lycée Jean PERRIN
74 rue VERDILLON
13010 MARSEILLE

représenté par : Monsieur LUCCHINI Laurent

en qualité de :

d'une part, et entre le contractant :

Société ADF Technologies
ZI COUPERIGNE
Impasse Pythagore
13127 VITROLLES

ADF TECHNOLOGIES
SAS au capital de 500 000€
ZI Couperigne - Impasse Pythagore - 13127 VITROLLES
Tél. 04 86 37 52 00
RCS Toulouse 488 345 497 - Code APE 33117

représenté par : Monsieur BESSIERE Eric

en qualité de : Responsable d'Unité Rétrofit Moyens de Production

d'autre part.

Date de début du contrat :

Date de clôture du contrat :

L'acquéreur :

Le contractant :

ADF TECHNOLOGIES
SAS au capital de 500 000€
ZI Couperigne - Impasse Pythagore - 13127 VITROLLES
Tél. 04 86 37 52 00
RCS Toulouse 488 345 497 - Code APE 33117